

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 JANVIER 2015

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire à 19 h.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| 1. Pauline Farrugia | 4. Normand Jolicoeur |
| 2. Marcella Davis Gerrish | 5. Claude Villeneuve |
| 3. | 6. Alain Beaulieu |

ABSENT(S) : Monsieur Michael Munckitrick

FORMANT QUORUM sous la présidence de M. le maire Michael Page.

EST AUSSI PRÉSENT, Daniel Décary, directeur général et secrétaire trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport des conseillers
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014

CORRESPONDANCE

5. Liste remise aux membres du conseil

ADMINISTRATION

6. Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2014
7. Octroi de contrat — Remplacement serveur et composantes connexes
8. Octroi de contrat — Hébergement du serveur web de la municipalité
9. Acceptation des comptes incompressibles
10. Représentation municipale — Installation de compteurs nouvelle génération d'Hydro-Québec

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

11. CCUP – Dérogation mineure — 55, rue Main
12. CCUP – Dérogation mineure — 4210, ch. Magog

INFRASTRUCTURE, VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

CULTURE ET DIVERS

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

13. Adoption du 1^{er} projet — Règlement 2014-581 amendant le règlement de zonage n° 01-432

ACCEPTATION DES COMPTES

14. Acceptation des comptes à payer
15. Déboursés de plus de 5 000 \$
16. Paiements sur règlement
17. VARIA
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

2015-01-12.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 JANVIER 2015

2015-01-12.02

RAPPORT DES CONSEILLERS

Les conseillers font un rapport des différents dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

2015-01-12.03

PÉRIODE DE QUESTIONS

Vingt-un (21) citoyens et aucun journaliste sont présents dans l'audience.

2015-01-12.04

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 DÉCEMBRE 2014

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR MARCELLA DAVIS GERRISH
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2014 et de la séance extraordinaire du 15 décembre 2014 soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

2015-01-12.05

CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance a été remise aux membres du conseil.

2015-01-12.06

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 31 DÉCEMBRE 2014

Le directeur général dépose aux membres du conseil l'état des revenus et dépenses au 31 décembre 2014.

2015-01-12.07

OCTROI DE CONTRAT — REMPLACEMENT DU SERVEUR ET DES COMPOSANTES CONNEXES

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder au remplacement de son serveur informatique et de certaines composantes connexes;

ATTENDU les offres de services reçues;

ATTENDU la disposition du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur de gré à gré;

ATTENDU l'opportunité pour la municipalité d'octroyer ce mandat à un fournisseur de services local;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroie le contrat pour le remplacement du serveur informatique et de certaines composantes connexes, incluant tous les travaux de configuration requis, à la firme InfoEstrie pour un montant ne dépassant pas 4 130,71 \$, taxes incluses, selon les conditions stipulées à l'offre de services en date du 15 décembre 2014;

QUE le conseil autorise un emprunt pour un montant maximal de 4 130,71 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs et que la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-414.

ADOPTÉE

2015-01-12.08

OCTROI DE CONTRAT — HÉBERGEMENT DU SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU l'offre de services de la firme InfoEstrie pour l'hébergement du site web de la municipalité;

ATTENDU la disposition du Code municipal permettant l'octroi d'un contrat d'une telle valeur de gré à gré;

ATTENDU l'opportunité pour la municipalité d'octroyer ce mandat à un fournisseur de services local;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 JANVIER 2015

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le Conseil octroie le contrat pour l'hébergement du site web de la municipalité à la firme InfoEstrie pour un montant annuel de 149,95 \$, taxes en sus;

QUE les crédits requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-130-00-331.

ADOPTÉE

2015-01-12.09

ACCEPTATION DES COMPTES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2015 le conseil a alloué des sommes pour couvrir les dépenses de nature incompressible;

ATTENDU QUE les dépenses de nature incompressible suivantes doivent être autorisées de même que leur paiement par le directeur général / secrétaire-trésorier selon leur échéance particulière;

Ces dépenses sont les suivantes :

- Rémunération des élus et des employés, selon les conditions autorisées par règlement ou résolution du conseil;
- Cotisations de l'employeur;
- Contrat pour les collectes et la disposition des ordures ménagères, du recyclage et du compostage;
- Contrat pour le suivi du site de traitement des eaux usées;
- Service de la dette et des frais de financement;
- Sûreté du Québec;
- Quote-part de la municipalité auprès de la MRC ou autres organismes supra-municipaux;
- Immatriculation des véhicules routiers;
- Assurances;
- Remises gouvernementales sur les salaires de même que les contributions à la CSST, et les versements au régime de retraite;
- Électricité des immeubles, équipements et éclairage public;
- Frais de téléphone et internet;
- Huile à chauffage pour les immeubles de la municipalité;
- Frais de poste;
- Contrat de financement à long terme (véhicules);
- Paiement des cartes de crédits;
- Contrats d'entretien et soutien des applications PG solutions comptabilités et urbanisme.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

QUE le conseil autorise le directeur général / secrétaire-trésorier à payer lesdites dépenses selon leur échéance, le tout conformément au règlement no 2007-518 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 JANVIER 2015

2015-01-12.10

REPRÉSENTATION MUNICIPALE - INSTALLATION DE COMPTEURS NOUVELLE GÉNÉRATION D'HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU la demande pour la tenue d'un moratoire formulée par la Municipalité de North Hatley au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec par une résolution adoptée à l'unanimité lors de sa séance régulière du 2 avril 2012;

ATTENDU la récente correspondance d'Hydro-Québec annonçant l'installation des compteurs de nouvelle génération sur le territoire de la Municipalité de North Hatley;

ATTENDU les inquiétudes de toutes natures manifestées par un grand nombre de citoyens du Québec en rapport aux impacts potentiels de ces compteurs nouvelle génération, qu'ils soient de type communicant ou non-communicant;

ATTENDU l'incapacité d'Hydro-Québec de rassurer sans équivoque les citoyens du Québec quant aux impacts potentiels de ces compteurs de nouvelle génération;

ATTENDU les difficultés rencontrées par les citoyens dans leur tentative de joindre les services à la clientèle d'Hydro-Québec depuis la réception des avis d'installation;

**SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS**

QUE le Conseil de la municipalité demande à Hydro-Québec de reporter son projet d'installation des compteurs de nouvelle génération sur le territoire de la Municipalité de North Hatley;

QUE le conseil de la municipalité encourage Hydro-Québec à procéder à des recherches complémentaires visant à identifier une technologie permettant de dissiper les inquiétudes des citoyens et à entreprendre les efforts de sensibilisation requis pour en assurer la promotion;

QUE le conseil de la municipalité encourage Hydro-Québec à mettre en place un service à la clientèle capable de suffire aux nombreux contacts des abonnés;

Que copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire et à la Régie de l'énergie du Québec.

ADOPTÉE

2015-01-12.11

CCUP - DÉROGATION MINEURE — 55 RUE MAIN

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 7 janvier 2015;

ATTENDU QUE la résolution 2015-004 concernant une demande pour la construction d'un escalier de secours au 55, rue Main a été adoptée en recommandant son adoption par le conseil municipal;

ATTENDU l'obligation pour le propriétaire d'aménager une issue de secours conformément aux exigences de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ);

ATTENDU la proposition élaborée par la firme d'architecte Cimaise;

ATTENDU QUE la proposition consiste à prolonger la terrasse au-dessus de la rivière Massawippi vers le pont et de fixer un escalier de 1 100 mm de large pour ensuite s'ouvrir sur la terrasse au niveau de la rue;

ATTENDU QUE la réglementation en vigueur interdit ce type de construction sur ou au-dessus de la rive ou du littoral;

ATTENDU QUE l'application du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au propriétaire;

ATTENDU QUE l'autorisation n'aurait pas pour effet de créer une atteinte à la jouissance aux propriétaires des immeubles voisins;

QUE le permis soit émis conditionnellement au respect des conditions suivantes :

- QUE l'escalier soit utilisé seulement comme une issue de secours;
- QUE le design architectural respecte le style du bâtiment et s'intègre bien dans l'environnement;

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 JANVIER 2015

- QUE lors de projet futur, une autre solution soit envisagée et que la sortie de secours demandée ne soit plus requise et démantelée. À moins que la solution de rechange soit irraisonnable (au niveau des coûts et impact sur la configuration des lieux).

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter la recommandation du CCUP.

ADOPTÉE

2015-01-12.12

CCUP – DÉROGATION MINEURE — 4210, CHEMIN MAGOG

ATTENDU QUE le CCUP a tenu une séance ordinaire le 7 janvier 2015;

ATTENDU QUE la résolution 2015-005 concernant un agrandissement en façade au 4210, chemin Magog, a été adoptée en ne recommandant pas son adoption par le conseil municipal;

ATTENDU QUE l'agrandissement de 4,87 mètres augmenterait de façon considérable l'empiètement dans la marge de recul avant soit d'environ 6,87 mètres;

ATTENDU QU'il existe actuellement un écart avec l'alignement des façades avec les bâtiments du secteur et que cet écart augmenterait;

ATTENDU QU'au règlement à l'article 3.6 il est mentionné qu'une construction dérogatoire protégée par droit acquis ne peut être étendue ou modifiée qu'en conformité avec la réglementation existante;

ATTENDU QUE la configuration et la dimension du terrain de 6968,7 mètres carrés offre au propriétaire d'autres options de construction;

ATTENDU QUE le projet ne correspond pas aux normes des règlements d'urbanisme;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR ALAIN BEAULIEU
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

De refuser la demande de dérogation mineure pour le 4210, chemin Magog.

ADOPTÉE

2015-01-12.13

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET — RÈGLEMENT 2014-581 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N 01-432

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR CLAUDE VILLENEUVE
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'adopter le projet de règlement de zonage 2014-581.

Le présent projet de règlement n° 2014-581 aura pour objet de modifier le règlement de zonage 01-432 afin :

- de permettre les habitations multifamiliales isolées dans la zone C-7, sous certaines conditions;
- de mettre à jour les dispositions concernant les enseignes pour un établissement public.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 2 février 2015, à 18 h 30, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le Conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

2015-01-12.14

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 JANVIER 2015

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter le paiement des comptes fournisseurs selon le relevé présenté en date du 12 janvier 2015 par le Service de trésorerie :

Comptes réguliers au 12 janvier 2015 — 2014 :	138 392,43 \$
Comptes réguliers au 12 janvier 2015 — 2015 :	14 746,66 \$
Paieement par prélèvement 2014 :	27 426,52 \$

ADOPTÉE

2015-01-12.15

DÉBOURSÉS DE PLUS DE 5 000 \$

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'autoriser les achats suivants d'un montant supérieur à 5 000 \$:

ENTREPRISES BRUCE STODDARD EXCAVATION

ENT. AQUEDUC - NIGAM	13 novembre 2014	2166	7 417,62 \$
		TOTAL	7 417,62 \$
			Taxes incluses

L'EXCELLENCE AGRICOLE DE COATICOOK

ENT. CAMION - BOBCAT T650	28 novembre 2014	25958	5 549,84 \$
		TOTAL	5 549,84 \$
			Taxes incluses

NEIL MCCOMB

ENT. PLUVIAL, ABRASIF HIVER, ENT. AQUEDUC NIGAM ET STATION ÉPURATION	1 novembre 2014	OCTOBRE 2014	8 583,81 \$
		TOTAL	8 583,81 \$
			Taxes incluses

MÉCANIQUE FLETCHER INC.

ENT. CAMION FORD 2006 PRESTONE	2 décembre 2014	22185	3 304,83 \$
ENT. CAMION FORD 2009 CONCENTRE DE DIESEL	18 décembre 2014	22284	934,16 \$
ENT. CAMION FORD 2006 PNEUS	18 décembre 2014	22285	1 738,49 \$
ENT. CAMION FORD 2005 PRESTONE	18 décembre 2014	22282	60,50 \$
ENT. CAMION FORD 2006 ET PETIT OUTIL	18 décembre 2014	22283	351,43 \$
ENT. CAMION FORD 2006	5 janvier 2015	22322	3 936,07 \$
		TOTAL	10 325,48 \$
			Taxes incluses

SERVICES EXP INC. (LES)

RELOCALISATION ÉGOUT CHEMIN DU LAC - 31 OCT. 2014	18 novembre 2014	233201	2 965,49 \$
PPU ET GESTION ZONE INONDABLE - 7 NOV. 2014	24 novembre 2014	234068	538,08 \$
ÉTUDE CAPACITÉ RÉSEAUX AQUEDUC-ÉGOUT - MAIN ET CAPELTON	18 novembre 2014	233203	3 412,17 \$
ÉTUDE CAPACITÉ RÉSEAUX AQUEDUC-ÉGOUT - MAIN ET CAPELTON	19 décembre 2014	239276	2 768,03 \$
		TOTAL	9 683,77 \$
			Taxes incluses

STELEM

RESTAURATION COMPLÈTE MÉCANISME INT. 5 BORNES D'INCENDIE 14, 19, 31,34 ET 52	3 décembre 2014	064902 S	5 448,21 \$
		TOTAL	5 448,21 \$
			Taxes incluses

TARDIF DIESEL INC.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY**

12 JANVIER 2015

ENT. CAMION FORD 2009 CYLINDRES HYDRAULIQUE ET AILE CÔTÉ	28 novembre 2014	230868	7 960,11 \$
ENT. CAMION FORD 2006 HOSE HYDRAULIQUE ET PERTE HUILE	10 décembre 2014	231422	1 169,02 \$
ENT. CAMION FORD 2009 INSTALLATION LUMIÈRES AVANT	8 décembre 2014	231273	1 406,72 \$
ENT. CAMION FORD 2009 TROUBLE PENTURES BOÎTES	12 décembre 2014	231528	2 794,65 \$
		TOTAL	13 330,50 \$
			Taxes incluses

ADOPTÉE

2015-01-12.16

PAIEMENTS SUR RÈGLEMENT

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR PAULINE FARRUGIA
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

D'accepter les paiements sur règlements suivants tels que présentés par le Service de trésorerie :

RÈGLEMENT 2009-531

Phase Jackson — Reconstruction des infrastructures des rues
Jackson Heights, Reed et des Vétérans

5 004,29 \$

ADOPTÉE

2015-01-12.17

VARIA

2015-01-12.18

PÉRIODE DE QUESTION

Des questions sont adressées par des citoyens en rapport à la zone inondable, à l'évaluation des dépenses municipales, à l'usine de traitement de l'eau potable et en rapport aux grillages de sécurité de la patinoire.

2015-01-12.19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 39 les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE PAR NORMAND JOLICOEUR
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS

Que la présente séance soit levée et fermée.

ADOPTÉE

Michael Page
Maire

Daniel Décary
Directeur général et secrétaire trésorier

Je, Michael Page, atteste que
la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de
toutes les résolutions qu'il contient au
sens de l'article 142 (2) du Code municipal.